

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 15 avril, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le vendredi 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le vendredi 9 avril 2021.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Catherine CAILLY, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÊTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER.

Ont donné pouvoir :

- Xavier ANCKAERT à Patrick BILLARD
- Pascal BILLARD à Patrick BILLARD
- Nathalie BOUILLARD à Valérie DESQUESNE
- Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
- Patrick FENOUIL à Florence DUQUESNE
- Nadine LECHATTELLIER à Valérie DESQUESNE
- Najat LEMERAY à Sylvain GASCOUIN
- Patrice MÊCHE à Jean-Daniel GOUDIER
- Angélique MOUROCCQ à Sylvain GASCOUIN
- Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE
- Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE
- Sandrine SIMÉON à Laëtitia BOISSÉE

Absents excusés : /

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20210415-21_03276-DE
Date de télétransmission : 23/04/2021
Date de réception préfecture : 23/04/2021

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 4-5
- en exercice : 29	- pour : 29	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 17	- contre : 0	22 avril 2021
- votants : 29	- abstention : 0	Publication le 22 avril 2021
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 15 mars 2021 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2021/035 – Indemnité forfaitaire kilométrique pour fonction itinérante pour les agents se rendant dans les mairies déléguées

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'article 14 du Décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics
Vu l'arrêté du 28 décembre 2020 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001
Vu la délibération du conseil municipal du 12 novembre 2018 numérotée 14/4-5
Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2021 numérotée DEL-2021/017

Considérant qu'il a été voté au précédent conseil municipal, que la fonction d'agent d'accueil des mairies déléguées donne droit au versement d'une indemnité forfaitaire kilométrique il convient d'ajouter la fonction des agents d'entretien des mairies déléguées.

Considérant que les déplacements effectués par les agents à l'intérieur du territoire de la commune de résidence administrative peuvent donner lieu à versement d'une indemnité s'il est établi que ces agents exercent des fonctions essentiellement itinérantes.

Considérant qu'il s'agit de situations incompatibles avec l'utilisation des transports en commun et que les agents ne peuvent disposer de véhicules de service.

Madame le Maire propose que soit considérée comme fonction itinérante, en plus de la fonction de agents d'accueil des mairies déléguées, la fonction des agents d'entretien des mairies déléguées, des bâtiments qui y sont situés et que le taux maximum de l'indemnité pour fonctions itinérantes fixé par la réglementation soit retenu, soit 615€ par an. Cette indemnité forfaitaire sera attribuée mensuellement à hauteur de 51.25€ par mois proratisée au nombre de déplacements en cas de remplacement des agents habituels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **AJOUTE** aux postes donnant droit à l'indemnité forfaitaire kilométrique selon les modalités proposées ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2021, les postes d'agents d'entretien
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 15 avril 2021

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

